

Quelques informations et questions/réponses relatives aux attestations demandées pour pouvoir s'inscrire au BTS « Maintenance des systèmes » toutes options

Suite à la rénovation du référentiel de la spécialité **Maintenance des systèmes** pour la session 2024, il est demandé 4 nouvelles attestations de formation que les candidats doivent fournir pour s'inscrire à l'examen dès la session 2024 en fonction de l'option choisie. **Elles doivent être validées pour permettre le passage des épreuves et la délivrance du diplôme.**

Ces pièces justificatives ont donc été ajoutées dans Cyclades pour les inscriptions, par anticipation sur la publication prochaine d'un arrêté modificatif du référentiel.

Les attestations sont les suivantes selon les options de la spécialité :

- pour l'option A Systèmes de production (25014) :

ATTMSELEC - attestation de formation à la prévention des risques d'origine électrique,

ATTMSSECOURS - attestation de formation à la protection et le secours aux personnes en cas d'urgence,

- pour l'option B Systèmes énergétiques et fluidiques (25015) :

ATTMSELEC - attestation de formation à la prévention des risques d'origine électrique,

ATTMSFRIGO -attestation de formation à la manipulation des fluides frigorigènes,

ATTMSSECOURS - attestation de formation à la protection et le secours aux personnes en cas d'urgence,

- pour les options C Systèmes éoliens (25016) et D Systèmes ascenseurs et élévateurs (25017) :

ATTMSHAUT - attestation de formation aux travaux en hauteur,

ATTMSELEC - attestation de formation à la prévention des risques d'origine électrique,

ATTMSSECOURS - attestation de formation à la protection et le secours aux personnes en cas d'urgence,

Elles se différencient de l'attestation de travail en hauteur (R408) en ce qu'il s'agit d'attestations propres à la formation, délivrées par l'établissement :

- la formation à la prévention des risques d'origine électrique doit s'effectuer dans le cadre du document national intitulé « Référentiel de formation à la prévention des risques d'origine électrique » ;
- la formation à la manipulation des fluides frigorigènes doit s'effectuer dans le cadre du document national intitulé « Repère de formation à la prévention des risques liés à l'utilisation des fluides frigorigènes » ;
- la formation au travail en hauteur doit s'effectuer dans le cadre du document national intitulé « Guide des bonnes pratiques du travail en hauteur ».

Annexe jointe : attestation de formation-type Version du 29 11 23 Page 1 sur 4

Précisions sur les attestations exigées pour les options de la spécialité Maintenance des systèmes :

1. Délai supplémentaire pour la production des attestations par les candidats

Compte tenu des difficultés rencontrées par les centres de formation pour mettre en place les formations et délivrer les attestations requises aux candidats dans les délais de la période des inscriptions à l'examen, il a été convenu d'accorder une souplesse et de prolonger, à titre exceptionnel pour la session 2024, le délai de production des attestations par les candidats.

Ainsi, les candidats pourront téléverser les attestations dans Cyclades jusqu'au 31/05/24 (date qui figure dans Cyclades). En cas de de problème pour le téléversement, les centres sont invités à contacter la DEC, par courriel de préférence (dec.bts@ac-reunion.fr).

2. Edition des attestations

2.1 Pour les attestations de formations SST, PRAP, PRE (et Travail en hauteur R408)

Les centres de formation ont accès à une application nationale dite base « OGELI » qui leur permet la traçabilité et l'édition d'attestations de formations SST, PRAP, PRE, Travail en hauteur R408.

Je vous communique un lien d'accès vers le réseau national de ressources (RNR) STI qui donne des indications sur la base OGELI : https://eduscol.education.fr/sti/ressources_techniques/ogeli-outil-de-gestion-des-formations-sante-et-securite-au-travail#description

Ci-dessous une copie partielle d'écran :

Accueil > Ressources > Ressources techniques > OGELI: outil de gestion des formations Santé et Sécurité au Travail

OGELI : outil de gestion des formations Santé et Sécurité au Travail

publié le 28 nov 2013 par Fabien JONQUIERE





Description Fonctions techniques Fichiers et liens

L'outil de gestion OGELI &vous permet le suivi de la validation des acquis et l'impression des attestations, pour les modules de formations Santé et Sécurité au Travail suivants : SST, PRAP, PRE, Travail en hauteur, CACES.

La traçabilité et l'édition d'attestations de formations est désormais grandement facilité par cet outil national issu d'un partenariat INRS / Education nationale. Il permet un suivi des formations tout au long du cursus de formation de l'apprenant et bientôt lors de sa vie professionnelle.

Formation à la prévention des risques électriques - PRE

Les formateurs à la prévention des risques électriques ont accès à de nouvelles modalités d'ouverture de session de formation permettant pour la formation des élèves, des apprentis et des personnels d'établissements de :

- Valider l'acquisition des connaissances théoriques et des compétences pratiques lors de la formation (en fonction des niveaux requis par diplôme)
- Imprimer les attestations de formation correspondant aux acquis des élèves et permettant de préparer l'habilitation.

Afin de faciliter la prise en main des nouvelles fonctionnalités de l'accès « formateurs PRE », un tutoriel elest mis à la disposition des utilisateurs, en téléchargement direct dans OGELI.

Dans le cas où vous souhaiteriez être identifié comme formateur Prévention des Risques Electriques et accéder à l'outil de gestion OGELI, nous vous invitons à contacter votre correspondant académique PRE (cellule Enseignement de la Santé et Sécurité au Travail du Rectorat).

2.2. Attestation de formation à la manipulation des fluides frigorigènes

Chaque académie dispose par son réseau de GRETAs de ressources et d'établissements habilités à former, manipuler et délivrer des attestations de formation.

Les candidats individuels peuvent :

- s'adresser à leurs entreprises s'ils travaillent dans le domaine :
- se rapprocher des centres de formations lycées et CFA-UFA de l'éducation nationale (ou non) ;
- se rapprocher d'entreprises assurant ces formations en activant leur CPF le cas échéant.

Si vous le souhaitez, les DRAFPIC ont la possibilité de vous communiquer les établissements formateurs du réseau de l'éducation nationale (Greta) auxquels peuvent s'adresser les candidats individuels.

Pour l'attestation de formation à la manipulation des fluides frigorigènes, à minima, une attestation de <u>formation</u> peut être produite, à défaut d'une attestation de réussite.

Les stages de formation que pourront suivre les étudiants ou apprentis mèneront pour certains à la réussite et pour d'autres non, il ne faut pas que les établissements relancent alors un nouveau stage afin d'améliorer le taux de réussite.

Les apprenants en situation de réussite pourront être habilités par leurs employeurs. Pour les autres, l'attestation permettra de reprendre une formation en vue de l'habilitation.

2.3. Attestation de formation aux risques électriques

Il faut ou faudrait que l'ensemble des apprenants soit en situation de réussite pour leur sécurité et celle des collaborateurs. Un apprenant non en situation de réussite ne peut pas intervenir car il présenterait un danger pour luimême. Nous ne sommes pas sur le même plan que la formation aux fluides frigorigènes.

2.4. Attestation de formation SST et sensibilisation au PRAP

Tous les apprenants ne seront peut-être pas en situation de réussite. Pour rappel cela ne concerne qu'une partie des apprenants, celle qui n'est pas issue de baccalauréat professionnel : bac STI2D ou autres qui n'ont jamais pu suivre ce type de formation durant leur cycle terminal.

2.5. Autres attestations qui ne sont pas déclarées dans la base OGELI :

Je vous diffuse <u>une attestation type</u>, en format Word, à destination des centres de formation qu'ils pourront renseigner et adapter .

3. Questions diverses

3.1. La formation « sauveteur secouriste du travail » peut-elle se substituer à la formation à la protection et de secours aux personnes en cas d'urgence ?

La réponse est oui pour les options A et B.

3.2. La formation de niveau B0V peut-elle se substituer à la formation à la prévention des risques d'origine électrique ?

La réponse est non. Le niveau B2V est requis pour le BTS.

3.3. Formation à la manipulation des fluides frigorigènes requise pour l'option B de la spécialité :

Le référentiel associé ne mentionne pas le BTS MS option B parmi les formations référencées (copie écran cidessous).

Cependant, je vous confirme que le repère de formation à la prévention des risques liés à l'utilisation des fluides frigorifiques constitue également la référence pour la formation à la manipulation des fluides frigorigènes de la spécialité MS. Le fichier en format pdf est consultable sur le Portail Eduscol : https://eduscol.education.fr/sti/

